

INSTITUT NATIONAL D'ASSURANCE MALADIE-INVALIDITE

Etablissement public institué par la loi du 9 août 1963
AVENUE DE TERVUREN 211 - 1150 BRUXELLES

Service soins de santé

Circulaire O.A. n° 2002/ 69

Bruxelles, le 14 février 2002

62/ 400

63/ 382

Concerne : Instructions comptables et statistiques relatives aux prestations de santé

Ci-joint, nous vous communiquons les adaptations des instructions comptables et statistiques qui résultent de l'arrêté royal du 21 janvier 2002 (Moniteur Belge du 31 janvier 2002) modifiant l'arrêté royal du 14 septembre 1984 établissant la nomenclature des prestations de santé en matière d'assurance obligatoire soins de santé et indemnités.

Les présentes modifications sont applicables à partir du **1^{er} mars 2002**.

Le Fonctionnaire Dirigeant,



F. Praet,
Directeur général.

Adaptations suite a l'A.R. du 21 janvier 2002 (M. B. du 31 janvier 2002)

Article	Libellé + numéros de code de la nomenclature	Documents C	Documents N
---------	--	-------------	-------------

35	<u>Implants</u>		
E) Urologie et néphrologie			
Nouveaux codes de la nomenclature :			
684154 - 684165		}	80
		}	3245 - 3246 - 3247 3248 - 3249